

BUREAUX PANGEA



À ALICANTE

La Mairie d'Alicante dispose de **deux bureaux techniques Pangea** où vous pouvez recevoir des informations sur les procédures décrites dans l'«Itinéraire d'accueil».

Bureau Pangea Nord

Centre municipal intégral «Plaza de Argel»
Plaza de Argel, 5, 2^e étage.
03011, Alicante.
965 127 347

Bureau Pangea Centre

Centre communautaire «Plaza del Carmen»
Plaza del Carmen, 9, 1^{er} étage.
03002, Alicante.
965 203 264

Plus d'informations : oficinapangea.alicante@alicante.es



Plus d'informations :



Département des droits publics
(Concejalía de Derechos Públicos)
Calle Cándida Jimeno Gargallo, 1, 9^e étage
03001, Alicante



Toutes ces démarches
sont gratuites

ITINÉRAIRE D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES MIGRANTES



INSCRIPTION AU REGISTRE DU RECENSEMENT MUNICIPAL (EMPADRONAMIENTO)

Il s'agit du document le plus important de la procédure individuelle qui donne accès à :

- La demande de la carte de soins de santé SIP.
- L'inscription scolaire des mineurs.
- L'accès aux procédures relatives aux permis de séjour et de travail.
- La demande d'échange du permis de conduire.

Démarche en présentiel au bureau d'accueil des citoyens (OAC). Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h :

- OAC Cervantes. Calle Cervantes, 3.
- OAC Séneca. Calle Portugal, 17.

☎ Sur rendez-vous: 010 | 900 15 38 62

CARTE SIP (TARJETA SANITARIA)

La carte SIP donne droit aux soins de santé publics. Elle peut être obtenue au centre de santé le plus proche de votre lieu de résidence.

À Alicante : 13 centres de santé (CS) et 2 hôpitaux généraux.

- 🔍 **Demandez un rendez-vous avec l'unité de travail social (Unidad de Trabajo Social) de votre centre de santé pour évaluer votre accès au système de santé.**

SCOLARISATION DES MINEURS (ESCOLARIZACIÓN DE MENORES)

a) Pendant la période ordinaire > GVA.

La scolarisation doit se faire dans l'école la plus proche de la résidence du/de la mineur(e) pendant les délais établis pour chaque étape éducative.

b) Scolarisation en cours d'année ou hors délai pour l'école maternelle, primaire et secondaire > Service de l'Éducation (Concejalía de Educación).

Du lundi au vendredi de 9 h à 13 h :

- Calle Maldonado, 9.

Sur rendez-vous uniquement :

☎ 965 23 39 48 | 965 23 39 49

@ educacion@alicante.es

HOMOLOGATION DE DIPLÔMES (HOMOLOGACIÓN)

- a) Diplômes non universitaires.
- b) Diplômes universitaires.

Démarche disponible en permanence.

- 🌐 Procédure en ligne : Accès par inscription d'utilisateur ou certificat numérique/cl@ve.

FORMATION PERMANENTE (FORMACIÓN PERMANENTE)

Cours d'espagnol pour les personnes étrangères. **Inscription obligatoire.**

- i Consultez le calendrier sur le site de la Mairie.

ÉCHANGE DE PERMIS DE CONDUIRE (CANJE PERMISO DE CONDUCIR)

Faites homologuer votre permis de conduire en le remplaçant par l'équivalent espagnol. **Démarche en présentiel et sur rendez-vous.**

Préfecture de la Circulation d'Alicante (Jefatura Provincial de Tráfico Alicante).

📍 Calle Catedrático Ferre Vidiella, 4.

☎ 965 12 54 66

🕒 Du 16 septembre au 15 juin* : du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 14 h 30 ; le jeudi, de 8 h 30 à 14 h 30 et de 15 h 30 à 17 h 30 ; le vendredi, de 8 h 30 à 14 h.

*Consultez les horaires d'été et les jours spéciaux sur le site web.
📌 Pays avec lesquels il existe des traités ou accords d'échange.

CERTIFICAT NUMÉRIQUE (CERTIFICADO DIGITAL)

Il s'agit d'un document numérique qui contient vos données d'identification. Il vous permet de vous identifier sur Internet pour échanger des informations en toute sécurité avec d'autres personnes et organismes. **Démarche à réaliser en présentiel et sur rendez-vous :**

- Au bureau d'accueil des citoyens (OAC).

📌 Dans l'un des Points d'Enregistrement des Utilisateurs (PRU).

ASSISTANCE JURIDIQUE GRATUITE (ASISTENCIA LEGAL GRATUITA)

Demandez une assistance juridique gratuite au Barreau Provincial d'Alicante (ICALI).

📍 Calle Gravina, 4.

☎ 966 23 01 04



Toutes ces démarches sont gratuites